

Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)



Habitation L'Annexe



Habitation Lévis et le centre communautaire



Habitation la Porte de l'amitié 5847, rue Hamilton

QU'EST QU'UNE HABITATION COMMUNAUTAIRE ?

Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu mieux connu sous le nom d'ACHIM est un organisme communautaire à but non-lucratif qui offrent un milieu de vie pour les personnes âgées de 60 ans et plus autonomes et en légère perte d'autonomie.

L'habitation communautaire offre des structures permettant à tous de s'impliquer en fonction de ces goûts, de ces capacités et de ces besoins. L'implication des locataires dans un comité ou au conseil d'administration est volontaire.

GESTION DE L'ORGANISME

La gestion courante de l'organisme est sous la responsabilité de la direction générale et des employés.

Le conseil d'administration est responsable des décisions stratégiques reliées à l'organisme. Il est composé de membres de la communauté, des locataires, des membres du centre communautaire et de membres famille. Les membres du conseil d'administration sont bénévoles et ils sont élus lors de l'assemblée générale.

COMITÉ CONSULTATIF DES LOCATAIRES

Ce comité a pour but d'impliquer les locataires dans leur milieu de vie et de soutenir les initiatives des locataires actifs. Les membres du comité travaillent en étroite collaboration avec la direction et le conseil d'administration de l'établissement.



LOGEMENT CHEZ ACHIM

Avec ses deux habitations destinées aux personnes de 60 ans et plus, autonome et semi-autonome, ACHIM offre un milieu de vie agréable, du personnel courtois et différents services répondant aux besoins des aînés.

Nous louons des studios, des 3 ½ et des 4 ½ pour 2 personnes. Nos logements et les espaces communs sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, certains logements sont adaptés pour les personnes en fauteuil roulant.

L'abonnement au téléphone, câble, électricité et chauffage ne sont pas inclus dans le prix du loyer. Nous n'offrons pas de soins infirmiers ni de l'assistance personnelle.

Pour les personnes de 70 ans et plus, nous vous aidons à remplir le formulaire pour le programme de crédit pour le maintien à domicile. Vous avez aussi la possibilité d'avoir le crédit d'allocation logement si vous êtes une personne à faible revenu. La moitié des logements sont subventionnés par l'OMHM, 25 % de vos revenus.

Parmi les services inclus dans le loyer, on compte le repas du midi servi en salle à manger du lundi au vendredi, deux sonnettes d'urgence dans tous les logements, de l'intervention personnalisée, des loisirs et l'aide à la gestion des réclamations prévues dans les programmes gouvernementaux d'aide financière.

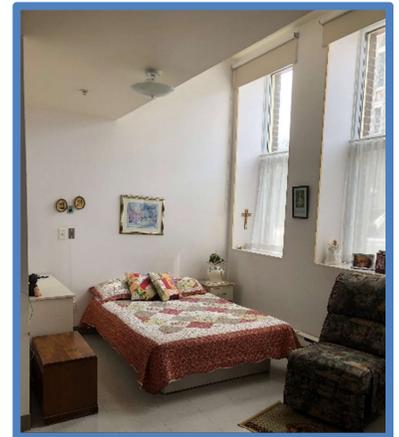
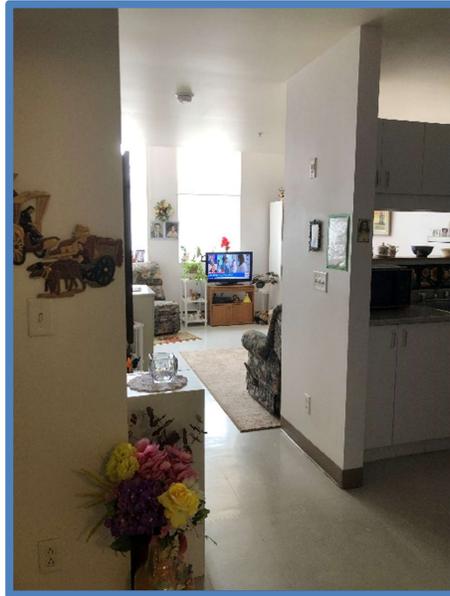
ANIMAUX DOMESTIQUES

Seulement un chat est accepté chez ACHIM et il doit être gardé dans votre appartement.

MISE EN GARDE

À noter que les photos sont à titre indicatif, que certains logements sont différents selon l'étage, la géolocalisation et selon qu'ils soient situés à Lévis, à l'Annexe ou à la Porte de l'amitié.

PHOTOS D'UN STUDIO À LÉVIS



PHOTOS D'UN 3 ½ À L'ANNEXE



PHOTOS D'UN 3 ½ À LA PORTE DE L'AMITIÉ



PHOTOS DES ESPACES COMMUNS DE LA PORTE DE L'AMITIÉ

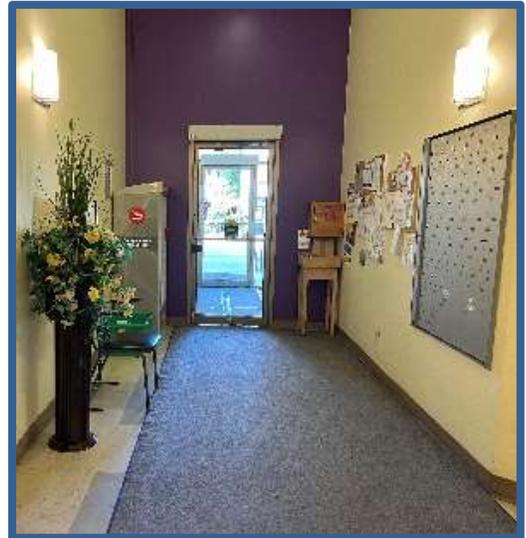


ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ

La sécurité est essentielle chez ACHIM, c'est pourquoi tous les appartements comptent des barres d'appui dans la salle de bain et certains logements sont entièrement adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Dans chaque appartement, nous retrouvons deux sonnettes d'urgence reliées à une centrale de surveillance ainsi qu'à deux responsables des urgences. Un membre d'ACHIM répond aux appels transmis par la Centrale et celui-ci transmet au responsable des urgences ou intervient selon l'urgence.

L'entrée principale est sécurisée avec un interphone pour faire entrer vos invités. De plus, les édifices sont munis d'ascenseurs, de rampes dans les corridors et de gicleurs.



SERVICE ALIMENTAIRE

Le dîner des locataires est servi en salle à manger du lundi au vendredi, de 11 h 45 à 12 h 45. Vous avez l'opportunité de déguster un repas cuisiné comme à la maison dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Les locataires se rendent par eux-mêmes à la table de service afin de choisir les aliments qu'ils préfèrent ainsi que la portion qui leur convient. Vous avez le choix entre 2 repas principaux, ce qui inclut une soupe, une salade, un dessert ainsi que du café ou du thé.

Vous avez aussi la possibilité d'acheter un repas pour que vos proches s'ils veulent dîner avec vous.



*Une subvention est également disponible par l'entremise de la RAMQ aux locataires répondant aux critères.

SERVICES DE CONCIERGERIE

Certains menus travaux (changer lumières, installation climatisation) peuvent être effectués par notre équipe d'entretien des immeubles afin de soutenir les locataires. Cette liste de travaux et les prix sont disponibles sur demande. Évidemment, ACHIM est responsable de l'entretien des immeubles, des espaces communautaires et au maintien de ceux-ci.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Clinique d'impôt pour les locataires (selon la disponibilité des bénévoles)
- Aide pour différents formulaires ou demandes
- Possibilité de location de salles pour recevoir votre famille
- Service Biblio mobile (par l'entremise de la bibliothèque Marie-Uguay)
- Activités diverses : Bingo, pétanque, baseball poche, etc.

COMITÉ DE VIE SOCIALE ET DES LOISIRS

Des locataires s'impliquent dans le comité qui a pour mission d'organiser différentes activités, par exemple : jeux de wifi, pétanques, soirée cinéma, bingo et encore plus.

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Nous offrons aux locataires du soutien communautaire. Une intervenante est présente afin de soutenir les initiatives personnelles et collectives. Le rôle de cet intervenant est d'aider, d'écouter et de référer les locataires qui en font la demande.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le centre communautaire offre des activités, des cours ou des conférences aux aînés de 50 ans et plus qui sont accessibles à tous.



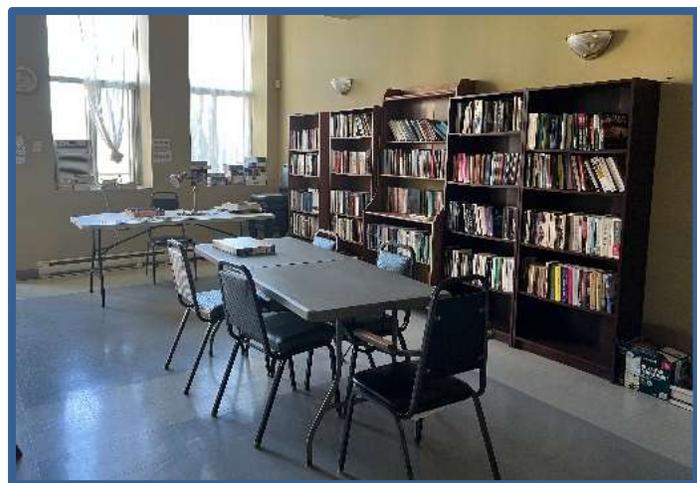
COMMODITÉS DANS L'HABITATION

- Salles de lavage payantes
- Stationnement réservé pour les locataires (places limitées)
- Chutes à déchets sur chaque étage
- Casiers postaux pour l'envoi de vos lettres
- Casier pour recevoir vos colis de Postes Canada



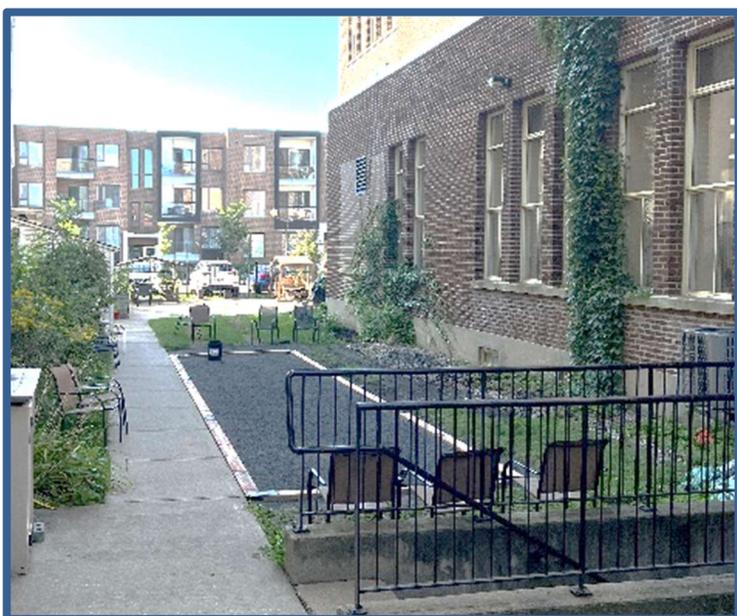
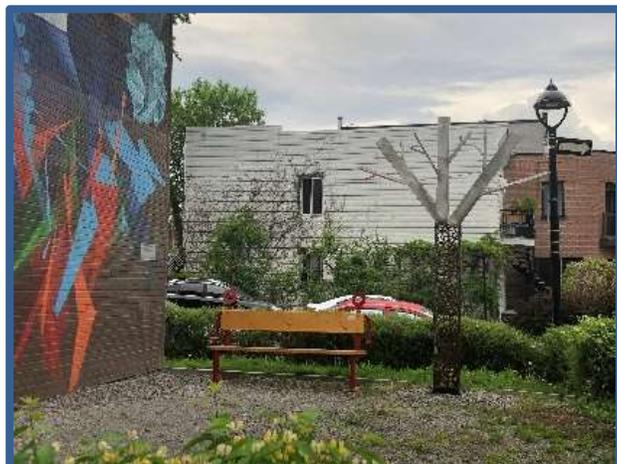
ESPACES COMMUNS À L'INTÉRIEUR ACCESSIBLE

- Salle à manger
- Salle de l'Annexe
- Bibliothèque et salle pour casse-tête
- Piano



ESPACES COMMUNS À L'EXTÉRIEUR ACCESSIBLE

- Cour intérieure
- Balançoires
- Table de pique-nique
- Terrain de pétanque
- Bacs à jardinage
- Banc pour le repos



SERVICES DE PROXIMITÉ

- Place publique De Biencourt
- Maison de la culture Marie-Uguay
- Bibliothèque Marie-Uguay
- Caisse populaire Desjardins
- Théâtre Paradoxe
- Commerces de proximité
- Épicerie : Provigo, IGA
- Pharmacies : Familiprix, Jean Coutu
- Bain Émard (piscine)
- Centre Gadbois
- Hôpital de Verdun accessible en métro ou autobus direct
- Hôpital Royal Victoria CHUS accessible en métro ou autobus direct
- CLSC Verdun et Ville-Émard
- Carrefour Angrignon
- Marché Atwater
- Piste cyclable sur le bord du Canal Lachine
- Sentier piétonnier sur le bord du Canal Lachine



COMMENT VOUS RENDRE CHEZ ACHIM

Autobus

- 37 au Métro Angrignon, De l'Église, Jolicoeur ou Vendôme
- 36 au Métro Angrignon, Saint-Henri ou Square-Victoria- OACI

Métro

- Monk (sortie est) ou Jolicoeur (Drake – Holly Cross)

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Vous devez remplir le formulaire de demande ainsi que le formulaire sur l'autonomie et nous le retourner avec une copie des documents demandés, sinon cette demande vous sera retournée. Veuillez noter que vous devez renouveler votre demande de logement chaque année sinon votre dossier sera retiré du registre (Période de renouvellement est en septembre).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Avoir 60 ans et plus ou être en légère perte d'autonomie
- Remplir le formulaire de demande de logement
- Adhérer à la mission et aux services obligatoires établis par ACHIM
- Avoir résidé dans une des municipalités de la C.U.M. pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant sa demande
- Avoir sa carte de membre d'ACHIM, renouvelable à chaque année

* Les critères d'admissibilité sont sujets à changement en tout temps.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR UN LOYER MODIQUE

Pour être éligibles à la subvention pour un loyer modique, vos revenus ne doivent pas dépasser le seuil qui est établi par la Société d'habitation du Québec. C'est-à-dire avoir un revenu annuel égal ou inférieur à 38 000 \$ pour une personne seule et pour deux personnes (pas en couple), un revenu annuel égal ou inférieur à 43 500 \$. De plus, la valeur de vos biens ne doit pas dépasser 100 000 \$ par personne au moment de la demande.

* Les critères d'admissibilité sont sujets à changement en tout temps.



Dessin reçu dans le cadre du projet Mots doux 2022, auteur anonyme

Téléphone : 514 362-7221

Site Internet : www.achim.ca

<https://www.facebook.com>

Adresse postale
5940, boulevard Monk
Montréal (Québec) H4E 3H4

Centre communautaire
2381, rue de Biencourt
Montréal (Québec) H4E 1V2



ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION
ET D'INTERVENTION DE MILIEU